

**Séance
extraordinaire
2021-04-19ss2**

Sont présents à cette visioconférence tenue le 19 avril 2021 à 19 h, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière. Celle-ci agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 1113-2020 daté du 28 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté ministériel, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres et le résultat de la délibération de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence.

Les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Règlement d'emprunt numéro 2021-06 décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Ormes, Coteau et la route du Souvenir;
5. Période de questions verbales ou écrites;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse;
M. Pierre Martineau, siège # 1;
M. Jonathan Daigle, siège # 2;
M^{me} Pauline Joncas, siège #3;
M. Gaétan Bélanger, siège # 4;
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5;
M^{me} Chantal Côté, siège # 6.

2021-04-01ss2

Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-04-02ss2

Règlement
d'emprunt 2021-06
FIMEAU 7,5 M\$

4. Règlement d'emprunt numéro 2021-06 décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Ormes, Coteau et la route du Souvenir

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LES RUES DU MANOIR OUEST, CARON, COTEAU, ORMES ET LA ROUTE DU SOUVENIR

ATTENDU QUE

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉS SUR CETTE RÉOLUTION

Que le règlement 2021-06 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LES RUES DU MANOR OUEST, CARON, COTEAU, ORMES ET LA ROUTE DU SOUVENIR » soit adopté.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 19^e jour d'avril 2021.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

Abstention : M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter en raison de son travail extérieur.

Période questions
verbales et écrites

5. Période de questions verbales ou écrites

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si le Conseil a reçu des questions écrites ou verbales et cette dernière répond que non. De plus, comme la séance est à huis clos et par visioconférence, il n'y a aucune personne présente.

2021-04-03ss2

6. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 19 heures 03.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse